

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du : 19 décembre 2016**

**Compte-rendu affiché le : 20 décembre 2016**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 09 décembre 2016**

**Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 33**

**Président : Michel RANTONNET, Maire**

**Secrétaire Elu : Claude GOURRIER**

**Membres présents à la séance : M RANTONNET, Mme PETIT, M LAVERLOCHERE, M GOURRIER, M CALABRE, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, M BONNEMAN, M DE PARISOT DE BERNECOURT, Mme JAUFFRET, M ROUX, M SADOT, Mme D'HONNEUR, M CORTIAL, M TREMBLEAU, Mme BARBET, M GOTTELAND, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, M KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, M GUIBERT, Mme JAMBON, M RIVIER**

**Membres représentés : Mme QUIBLIER, Mme SALEMBIER-MICHEL, Mme REY, Mme PRUNARET, Mme RODAMEL, Mme POULARD, M GUILLON,**

**Membre absent : Mme SANTOS-MALSCH,**

**OBJET : DEROGATIONS A LA FERMETURE DU DIMANCHE POUR LES COMMERCES DE DETAIL**

**Nombre de présents : 25**

**Nombre de pouvoir : 7**

**Nombre de votants : 32**

**Nombre de pour : 32**

**Nombre de contre : 0**

**Nombre d'abstention : 0**

## **DEROGATIONS A LA FERMETURE DU DIMANCHE POUR LES COMMERCES DE DETAIL**

Délibération n°2016-12-09

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques permet au Maire de chaque commune d'autoriser jusqu'à 12 ouvertures dominicales par an pour les commerces de détail.

La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante par décision du Maire après avis du conseil municipal et de la Métropole de Lyon. La dérogation est collective et prise par branche d'activités.

En contrepartie, les salariés ont droit à un salaire au moins double et un repos compensateur, équivalent en nombre d'heures travaillées ce jour-là.

Au vu des demandes formulées par les commerçants de Francheville et de la consultation auprès de la Métropole de Lyon ainsi que des différents syndicats, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser l'ouverture des branches d'activités suivantes :

- Hypermarché,
- Commerces de la Galerie Marchande de Carrefour Carmila : habillement, optique, bijouterie, parfumerie et de produits de beauté, maroquinerie et articles de voyage, coiffure, commerce de piles, cigarettes électroniques, industrie manufacturière (multiservices) pour les 9 dimanches suivants :

- dimanche 15 janvier 2017
- dimanche 30 avril 2017
- dimanche 2 juillet 2017
- dimanche 3 septembre 2017
- dimanche 3 décembre 2017
- dimanche 10 décembre 2017
- dimanche 17 décembre 2017
- dimanche 24 décembre 2017
- dimanche 31 décembre 2017

- Concessions automobiles pour les 5 dimanches suivants :

- dimanche 15 janvier 2017
- dimanche 19 mars 2017
- dimanche 18 juin 2017
- dimanche 17 septembre 2017
- dimanche 15 octobre 2017

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir autoriser une dérogation à la fermeture du dimanche pour les branches d'activité précitées.

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20161219-Delib2016-12-09-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

- Vu l'avis des membres de la Commission Sécurité du 1er décembre 2016 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**AUTORISE** une dérogation à la fermeture du dimanche pour les branches d'activité précitées et selon les dates sus-énoncées.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, ADOPTE LE PRÉSENT  
RAPPORT À L'UNANIMITÉ**

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
FAIT A FRANCHEVILLE LE 19 DECEMBRE 2016**



**MICHEL RANTONNET  
MAIRE DE FRANCHEVILLE**

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20161219-Delib2016-12-09-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Accusé de réception en préfecture  
069-216900894-20161219-Delib2016-12-09-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016